

**TABEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCEPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAL - COMMUNE DE DORENAZ**

*Pour de plus amples détails, se conférer au descriptif de chaque secteur*

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT (principaux noms locaux ou cadastraux)	
Le Vignoble; Les Meules	Le Rosel; Le Rolua
A	B
0.3	0.5
(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)	
Cépages précoces à très précoces	
Cépages de 1ère époque	
chardonnay	V V
chasselas	V
Cépages de 2ème époque	
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)	
Cépages de 3ème époque	
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)	

**CEPAGES BLANCS**

Surface en ha

V V GC
V V
V
X
X X

Cépage Grand Cru

Cépage adapté

Cépage autorisé

Cépage mal adapté

Cépage interdit

Remarque : tous les cépages plantés dans chaque secteur sont qualifiés

Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)

Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur

Cépage qui permet d'élaborer un bon vin, mais pour lequel l'étude doit être approfondie

Cépage dont la qualité du vin dans ce secteur est moyenne. Il conviendrait de changer de cépage à la prochaine reconstitution

Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur et qui pourrait être interdit à l'AOC

